



SCI qui refuse de donner ses coordonnées

Par **pereira jessica**, le 07/12/2016 à 12:57

Bonjour,

Je m'appelle Jessica . Ma mère a acheté un appartement dans un immeuble comprenant 18 lots dont 2 commerces en RDC. Elle est présidente du conseil syndical. Notre syndic est géré par Foncia.

Nous avons quelques soucis avec un co-propriétaire. Ce n'ets pas le sujet de ma question mais cela me permet d'introduire son oncle qui a acheté avec lui un commerce en SCI. Ils s'entendent très bien avec notre gestionnaire chez Foncia. Je le précise car cela leur permet de faire passer toutes leurs demandes en priorité et c'est pour cela que nous avons dû mettre en demeure une dernière facture de 4000 euros car ces travaux ont été faits pour leur bénéfices et foncia voulait faire payer la co-pro.

J'en viens à notre problème. La gestionnaire de Foncia nous a dit qu'elle n'avait pas de coordonnées pour la SCI, juste une adresse postale.Ce qui est faux car la SCI appartient à ces deux hommes et elle a déjà les coordonnées tél et e-mail de l'un d'eux puisqu'il est déjà co-propriétaire d'un bien.

Nous savons que la SCI va faire des travaux et a été claire avec nous : pour se venger du fait "qu'on les fait chier" (ce sont leurs termes) ils vont faire ce qu'ils veulent comme commerces ils on parlé d'un café ouvert trsè tard le soir).

Nous avons donc pris les devants et demandé à Foncia si en cas de problème ils pourraient contacter la SCI. La gestionnaire nous a expliqué qu'elle ne les appellerait pas et qu'elle ne pourrait faire que de simples courriers. Nous avons très bien compris que c'est pour faire trainer les choses et gagner du temps juridiquement en cas de problème.

Donc mes questions (j'y viens, mais je voulais planter le décor) : si une SCI achète un bien en co-propriété, est ce qu'un de ses représentant doit venir aux AG ? Peut-on faire voter en AG l'interdiction de faire certains commerces dans notre immeuble ? (il avait parlé aussi d'un kebab, et les odeurs vont être insupportables). Dernière question : puisque ce commerce va engendrer des nuisances et notamment plus de poubelles à sortir (à la charge de la co-rpo), peut-on refaire calculer ses charges ?

Merci d'avance pour votre aide.